

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 17 MAI 2018 • PARIS



PRATIQUE DE LA DÉMATÉRIALISATION ET DE L'OPEN DATA

Partagez nos retours d'expériences et soyez prêts
au 1^{er} octobre 2018

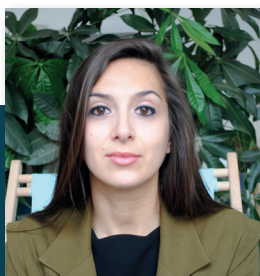


EN PARTENARIAT AVEC



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation

www.efe.fr



Amandine Rogeon
Chef de projets conférences

Si il est souvent question de démat' totale dans les marchés publics, les obligations entrant en vigueur à cette échéance pour tous les acheteurs publics concernent principalement la **procédure de passation des marchés publics**.

La démat', comme nous l'appelons, demande **beaucoup d'efforts et de changements** au niveau de votre organisation, notamment selon la taille de votre entité.

Raison pour laquelle nous vous proposons d'assister à la conférence organisée par EFE afin que nos intervenants partagent avec vous leurs retours d'expériences.

La conférence **sera basée sur l'échange**, vous êtes là pour trouver des solutions à vos problématiques et c'est ce que nous vous apporterons tout au long de la journée.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Au sein des collectivités territoriales, EPCI, Etat, EPA, EPIC, hôpitaux et EPL (SEM, SPL, SPLA) :

- Élus et leurs adjoints
- Secrétaires généraux
- Directeurs généraux des services et directeurs généraux adjoints
- Directeurs, responsables et juristes droit de la commande publique
- Directeurs, responsables et juristes marchés publics
- Directeurs et responsables du contentieux
- Gestionnaires de contrats
- Gestionnaires d'infrastructures et services en réseaux
- Acheteurs publics

Au sein des entreprises :

- Directeurs et responsables des marchés et des contrats publics
- Directeurs et responsables administratifs
- Directeurs et responsables juridiques
- Directeurs et responsables du contentieux
- Directeurs et responsables de grands projets
- Avocats et conseil juridique du secteur public

QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Décrypter les enjeux pratiques des nouveaux textes
- Maîtriser les nouvelles règles procédurales en matière de passation des marchés publics et d'open data
- Identifier et gérer les risques juridiques et contentieux

QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?

- Une occasion unique d'échanger avec les praticiens des contrats publics et vos homologues

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, VOUS SAUREZ CONCRÈTEMENT

- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions et en mesurer la portée sur votre pratique

JOURNÉE ANIMÉE PAR

Manuel GAUTIER - Chargé de mission pilotage transverse - **Conseil régional de Bretagne (Ancien Directeur du pôle Administratif et Financier – Mégalis Bretagne)**

Céline FAIVRE - Directeur des affaires juridiques - **Conseil Régional de Bretagne**

Virginie BLANCHET – Chef du bureau des marchés - **Sous-Direction des achats – Ville de Paris**

Patrick RUESTCHMANN - Directeur Adjoint – **Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté**
Schéhérazade ABOUB – Avocat – **Parme Avocats**

9h00 Accueil des participants

DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

9h15

Quel est le nouveau cadre juridique de la dématérialisation : les dernières actualités !

- Grand plan national de numérisation de la commande publique : quels apports majeurs ressortent des contributions ?
- Arrêtés profils d'acheteurs et données essentielles : qu'en est-il en pratique ?
- Formulaire de candidature dématérialisé : un DUME à la française semblable au MPS ?
 - Obligation d'accepter le e-DUME au 1^{er} avril 2018 : les DC1 et DC2 pourront-ils encore être utilisés ?

10h15

Procédure de passation de l'achat : comment mettre en place la signature électronique ?

- Authenticité de la signature : quel est le rôle du profil d'acheteur ?
- Faut-il signer électroniquement l'acte d'engagement et les courriers annexes ?
 - Quels documents signer électroniquement : exemple du courrier créateur de droits ?
 - Quelle est la valeur juridique d'un document non original ?
 - *Quid* de la signature des actes d'engagement faisant l'objet d'une rematérialisation ?
- Problème de cosignature des documents de marché : quel format demander ?
- Le recommandé électronique est-il obligatoire ? Le profil d'acheteur doit-il héberger les recommandés ?
- Quand demander les justificatifs d'engagement de l'attributaire ?
- Quelle est l'incidence des deux modes de signature sur la légalité du contrat ?

11h30 Pause-café

11h45

Télétransmission et contrôle de légalité : comment sécuriser l'attribution du marché ?

- CAO à distance : faut-il enregistrer les propos des élus en visioconférence ?
- Comment gérer le cas des candidatures d'entreprises groupées ?
- *Quid* des documents originaux signés par le mandataire dans le cadre de la cotraitance ?
- Délégation de la signature électronique : quelle organisation vertueuse adopter ? Quelles conséquences juridiques ?

13h00 Déjeuner

14h30

Comment adapter votre organisation à la procédure de dématérialisation ?

- Comment la direction juridique doit-elle collaborer avec la DSI du lancement à l'exécution du projet ?
- Comment réaliser un diagnostic interne des ressources portées sur le sujet IT ?
- Comment identifier les interlocuteurs côté éditeur et acheteur ?
- Gestion de la plateforme : quelles difficultés rencontrées ?
- Quelles compétences relèvent de l'administrateur ? Qui a la main sur les clausiers ?
- *Quid* du sourcing du fournisseur d'interface sur toute la chaîne achat ?

CONTRATS PUBLICS ET OPEN DATA

15h00

Comment optimiser l'efficacité de vos achats publics ?

- Enchères électroniques : quelle utilisation adopter ?
- Comment réaliser l'étude d'impact de la publication des données ?
- L'archivage électronique : une automaticité ? Les plateformes doivent-elles prévoir cette option ?
- Combien de temps peut être conservé le dossier de votre marché dématérialisé ?

15h30

Comment adapter les clauses de vos contrats aux obligations de collecte, de réutilisation et d'archivage des données ?

- Comment généraliser la diffusion des données collectées ? Comment le formaliser au sein de votre contrat ?
- Quels risques pèsent sur les acteurs publics et privés ?
 - Comment répartir les obligations entre les différents acteurs : traitement, propriété de la donnée ?

16h00 Pause-café

16h15

Quelles responsabilités de l'acheteur public ?

- Quels sont les documents non communicables : notion, évolution jurisprudentielle... ?
- Comment respecter le principe de secret des affaires dans les marchés publics et les concessions ?
- Mauvaise gestion des données liées au contrat public : quelle responsabilité de l'acheteur ?
 - *Quid* du non-respect des obligations de l'acheteur en matière d'open data ?
 - Quelles sont les conséquences de la saisine de la CADA ?
 - Quelles conséquences en cas de violation des dispositions de la loi CNIL : à la fois pénale et administrative ?

17h00 Fin de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à Amandine Rogeon

Tél. : 01 44 09 12 67 • arogeon@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
1 jour	900 € HT	750 € HT

*tarif réservé aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

JEUDI 17 MAI 2018 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**Pratique de la dématérialisation et de l'open data**" (code 31630) le jeudi 17 mai 2018

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter " La Lettre BJCPonline "

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires : _____

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

31630 web



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

